

**D2025-255**

## Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à [procedure@autorite-transports.fr](mailto:procedure@autorite-transports.fr)

**Le formulaire de déclaration** se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

# DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

## Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	<p style="text-align: right;">D2024-063</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li> <li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li> <li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li> <li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li> </ul> <p>Non</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Non</p>
Origine <sup>2</sup> de la liaison  (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	<p style="text-align: center;">Thiers (Péage A89)</p> <p style="text-align: center;">Sortie 29 Autoroute A89 63300 Thiers</p> <p style="text-align: center;">Latitude 45.8603198263145 - Longitude 3.50309257547881</p>
Destination <sup>3</sup> de la liaison  (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	<p style="text-align: center;">Clermont-Ferrand (Bus Station)</p> <p style="text-align: center;">Gare Routière Les Salins Place Gambetta-Les Salins 63000 Clermont-Ferrand</p> <p style="text-align: center;">Latitude 45.770757 - Longitude 3.082247</p>

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	1 Itinéraire Thiers (Péage A89) - Clermont-Ferrand (Bus Station)
Temps de parcours (en heures et minutes)	00:35h	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	2 Fréquence Hebdomadaire Thiers (Péage A89) - Clermont-Ferrand (Bus Station)

Pièce Jointe N° 1 :

Itinéraire Thiers (Péage A89) - Clermont-Ferrand (Bus Station)

Itinéraire Thiers (Péage A89) - Clermont-Ferrand (Bus Station)



Pièce Jointe N° 2 :

**Fréquence Hebdomadaire Thiers (Péage A89) - Clermont-Ferrand (Bus Station)**

**Fréquence Hebdomadaire Thiers (Péage A89) - Clermont-Ferrand (Bus Station)**

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Thiers (Péage A89) - Clermont-Ferrand (Bus Station)		Clermont-Ferrand (Bus Station) - Thiers (Péage A89)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	19:05	19:35	08:45	09:20
Mardi	19:05	19:35	08:45	09:20
Mercredi	19:05	19:35	08:45	09:20
Jeudi	19:05	19:35	08:45	09:20
Vendredi	19:05	19:35	08:45	09:20
Samedi	19:05	19:35	08:45	09:20
Dimanche	19:05	19:35	08:45	09:20
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52